

# Spécialiste des démarches administratives photovoltaïques

Votre entreprise souhaite débiter un projet photovoltaïque ? HelpMeDoc met à votre service sa réactivité, son professionnalisme et son expérience des démarches photovoltaïques.

**HelpMeDoc** vous assiste dans toutes les étapes administratives de votre projet photovoltaïque :



Démarches auprès de la **mairie**

pour la constitution de la Déclaration préalable



Procédure auprès de **ERDF**

(Électricité Réseau Distribution France)



Procédure auprès du **Consuel**

(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)



## HelpMeDoc

**HelpMeDoc**

Siège social : 193 rue de Claye - 77400 Thorigny-sur-Marne  
Tél : 01 83 62 55 87 - Email : [contact@helpmedoc.fr](mailto:contact@helpmedoc.fr) - [www.helpmedoc.fr](http://www.helpmedoc.fr)



## Démarches auprès de la **mairie**

pour la constitution de la Déclaration préalable

La création du dossier de Déclaration préalable auprès des autorités permet d'**obtenir l'autorisation de poser des panneaux photovoltaïques**. Cette étape est la plus importante parce qu'elle est déterminante pour la suite du dossier.

**Attention :** il faut compter environ trois semaines entre le dépôt du dossier et la réception de l'autorisation de demande de travaux (article R. 431-34 du Code de l'Urbanisme).



## Procédure auprès de **ERDF**

(Électricité Réseau Distribution France)

Les démarches auprès de ERDF permettent de **demande le raccordement au réseau**. Cette étape est nécessaire pour obtenir l'obligation d'achat de l'électricité photovoltaïque par EDF.

**Attention :** malgré la bonne instruction du dossier, le raccordement de l'installation peut être long suivant les régions, allant de 2 à 6 mois.



## Procédure auprès du **Consuel**

(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)

La constitution du dossier pour l'**obtention de l'attestation de conformité du Consuel** est obligatoire depuis le 24 mars 2010 pour les installations de production d'électricité.

**Attention :** cette attestation contrôle le respect des règles de sécurité et des normes électriques ainsi que la qualité de l'installation. Elle doit être remise à ERDF pour permettre la mise en service de l'installation.

## Pourquoi choisir **HelpMeDoc ?**

**HelpMeDoc met tout son savoir-faire et son expérience à votre service pour vous garantir :**

- Envoi des dossiers aux différents interlocuteurs en moins de 48h
- Envoi systématique d'un mail informatif à votre attention après chaque action
- Suivi sur internet sur une page unique de l'avancée des dossiers de tous vos clients 24h/24
- Envoi hebdomadaire d'un récapitulatif de l'avancée des dossiers administratifs
- Couverture sur la France entière

### **HelpMeDoc**

Siège social : 193 rue de Claye - 77400 Thorigny-sur-Marne  
Tél : 01 83 62 55 87 - Email : [contact@helpmedoc.fr](mailto:contact@helpmedoc.fr) - [www.helpmedoc.fr](http://www.helpmedoc.fr)